



Chambre genevoise immobilière
Association des propriétaires

COMMUNIQUE DE PRESSE

Genève, le 4 avril 2011

Modification du Règlement sur les plans d'utilisation du sol en Ville de Genève

Une enquête publique est ouverte relative à une nouvelle modification du Règlement sur les plans d'utilisation du sol (PUS) en Ville de Genève. Le texte proposé est contraire à l'intérêt de maintenir une souplesse dans les affectations des arcades en Ville de Genève, à la liberté du commerce et de l'industrie et à la garantie de la propriété.

Les modifications proposées souhaitent introduire des catégories « d'animations » ce en quoi il faut en réalité comprendre, des catégories d'affectations des locaux et arcades ouvertes au public. Les boulangeries sont appelées à rester des boulangeries ; les cafés restaurants, des cafés restaurants ; les magasins d'alimentation des magasins d'alimentation et les lieux récréatifs, des lieux récréatifs...

Outre les principes légaux auxquels cette proposition se heurte, elle est tout simplement contraire à l'expression de la vie en ville, de la diversité et de l'expression changeante des besoins. A ce jour, il n'y a pas d'utilité à réglementer l'affectation des arcades. Il suffit de se balader à pied en ville pour savoir que cette diversité est grande et que l'ensemble des activités mentionnées existent et perdurent. Il n'y a aucun péril à voir ces commerces et activités disparaître. Il s'agit d'un leurre agité par les milieux d'extrême gauche.

S'il peut s'avérer exacte que dans la rue du Rhône et de ses alentours, des marques de montres, souvent genevoises, ont ouvert des arcades, c'est un bienfait pour notre cité. L'horlogerie, pour ne prendre que cet exemple, est l'un des fleurons de notre économie et, c'est une chance qu'un secteur pourvoyeur d'emplois souhaite avoir pignon sur rue dans l'hyper centre. Cela n'est pas disproportionné, cela fait partie d'une mixité souhaitable.

La Chambre genevoise immobilière s'oppose à un nouveau durcissement du Règlement sur les PUS contraire à l'intérêt de voir des affectations de toutes catégories persister harmonieusement dans les arcades de notre ville.

Contact : Christophe Aumeunier, Secrétaire général : tél. 079 668 53 75

La CGI en bref...

La CGI est présidée par M. Benoît Genecand.

Son secrétaire général est M. Christophe Aumeunier.

Active depuis 90 ans, la CGI compte 6'500 membres, propriétaires immobiliers.

Association sans but lucratif, la CGI

- s'engage pour la promotion et la défense de la propriété ;
- représente les propriétaires auprès des autorités ;
- propose des solutions à tous les problèmes se rapportant à l'immobilier.

Elle a aussi pour but de favoriser l'accession à la propriété et accueille en son sein les futurs propriétaires.

www.cgionline.ch

